



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 22 Juillet 2025

Compte-rendu affiché le : 30 Juillet 2025

Date de convocation du conseil municipal : 16 Juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Romain DESRICHARD*

Membres absents ayant donné pouvoir : *M. Stéphane VAN LERBERGHE (Procuration à Louisiane DELMAS) ; M. Éric PEROLAT (Procuration à Sophie SOUYRIS) ; Mme Karen MARCON (Procuration à Maghnia MENGUS) ; Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Cristelle LENOIR)*

Membre absent : *M. Antonio GODOY ; M. Anthony JEANJEAN*

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h15

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 26 Juin 2025.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

- I– RPQS – Syndicat Centre Herault
- II– Plan de rénovation des façades – subvention
- III- Amendes de police – demande de subvention

IV – Projet de Maison médicale
V- Projet de Padel
VI– Questions diverses :
#Tarification progressive de l'eau
#Proposition de devis Villanova

POINT N°1

2025-35 : RPQS – Syndicat Centre Hérault

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute autorité délégante à l'obligation de produire un rapport sur les prix et la qualité des services. Ce document est réglementaire et doit permettre l'information du public. Il doit être présenté au conseil municipal qui délibère pour attester avoir eu connaissance du document.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 fourni par le Syndicat Centre Hérault,

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus approuvent les documents présentés. Ces derniers seront mis à la disposition du public.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2025-36 : Plan de rénovation des façades - subvention

Monsieur le Maire informe les conseillers que la communauté des communes a attribué une subvention pour la rénovation de la façade de M. CASTIGLION, 30 et 32 Avenue Cardinal de Fleury. Conformément au règlement d'attribution, la commune doit, de son côté, participer à hauteur 5% soit 500€ dans le cas présent.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de mandater la somme précitée.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention pour le montant précité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

2025-37 : Amendes de polices – demande de subvention

Monsieur le Maire indique que la création de la zone de culture et de loisirs, de la maison médicale et du Pumptrack nécessite un réaménagement de la voirie pour sécuriser et confirmer la liaison douce qui permettra de desservir ces futurs équipements.

Un avant-projet a été réalisé et est présenté aux élus. Sur cette base, les travaux sont estimés à 456050 € HT pour la partie sécurisation.

Le plan de financement provisoire prévoit une demande de subvention :

- Au titre des amendes de police pour 60% des travaux de sécurisation soit 273 630€
- Au titre du patrimoine et voirie pour 20 % des travaux soit 91 210 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer les demandes de financements auprès du Conseil Départemental mais aussi tout financeur susceptible d'intervenir sur ce projet dans la limite légale des 80% de subvention.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le dépôt des demandes de subvention.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4

Projet de Maison médicale

Monsieur le Maire explique que nous avons eu la majorité des retours de la part des praticiens concernant le projet de clause anti-spéculation. Lecture est faite du projet et il est débattu. La durée d'interdiction de vente ainsi que les conditions dérogatoires pour la vente cristallisent le débat. La durée minimale de 10 ans pose problème à plusieurs praticiens et certains cas de forces majeurs à intégrer sont évoqués. Le projet sera donc modifié et envoyé aux praticiens.

Nous entamerons ensuite les réflexions pour finaliser le plan du permis d'aménager.

POINT N°5

Projet de Padel

Monsieur le Maire rappelle que la question de l'implantation de terrains de Padel dans la zone de loisirs a été évoquée lors d'un précédent conseil. Des craintes avaient été émises concernant les nuisances sonores pour les habitations proches et la Salle des Fêtes. Des élus sont partis constater les nuisances dans des complexes existants. Conformément aux prescriptions urbanistiques, il a été constaté qu'une distance supérieure à 200 mètres suffit pour éviter les nuisances. Pour la Salle, les élus estiment qu'il est possible de concilier les deux usages à proximité. Il est donc possible d'envisager un tel projet dans la zone de loisirs.

Monsieur le Maire a aussi évoqué le prix de vente estimé environ à 50€/m² qui sera débattu avec l'éventuel l'acheteur.

POINT N°6

Question diverses :

#Tarification progressive de l'eau : M. Samuel OLIVIER a demandé à ce que cette question soit débattue en conseil. Il ne s'agit pas de notre compétence mais Monsieur le Maire explique que la tarification progressive de l'eau est déjà effective sur le Clermontois. Il existe des exemples différents au plan national car cette tarification différenciée, qui a pour but d'inciter à moins consommer, présente également des inconvénients.

#Proposition de devis Villanova : Il est proposé d'inviter à nouveau VILLANOVA à se produire sur la commune. Un devis est présenté et explicité par M. Samuel OLIVIER. Bien que la première représentation ait eu un certain succès, les élus décident qu'il faudrait mieux garder la somme pour financer les projets en cours.

Clôture de la séance à 21h10